



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 30 novembre 2022]**

Date de la convocation

24 novembre 2022

Date de mise en ligne

2 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Isabelle BEAUVAIS, Thierry VOGELAAR, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Laurent SQUASSINA, Elisa GILLET, Agnès MERONI

**Absents :**

**N° 135/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Versement d'une subvention d'équipement à la Croix Rouge Française – Unité Locale du Grand Gaillacois**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Unité Locale du Grand Gaillacois de la Croix Rouge Française souhaite réaliser des travaux de modernisation et de rénovation des locaux qu'elle occupe au 119 avenue Dom Vayssette à Gaillac.

Le programme de travaux est estimé à environ 230 000 € TTC. La Ville participerait au financement des travaux par le biais d'une subvention de 90 000 € versée en 3 fois sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Une convention annexée à la présente délibération précise les modalités de l'opération et les engagements réciproques des deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'accorder à l'Unité Locale du Grand Gaillacois de la Croix Rouge Française une subvention d'équipement de 90 000 € versée en 3 fois sur les exercices 2022, 2023 et 2024 à raison de 30 000 € par an (imputation comptable : 20422 en M14 et M57)
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

1 ANNEXE

**VOTE : 4 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à l'Unité Locale du Grand Gaillacois de la Croix Rouge Française une subvention d'équipement de 90 000 € versée en 3 fois sur les exercices 2022, 2023 et 2024 à raison de 30 000 € par an (imputation comptable : 20422 en M14 et M57),

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Ruffel', with a stylized flourish underneath.

**Fait à Gaillac le 1<sup>er</sup> décembre 2022**